

• (3.30 p.m.)

Quand on regarde autour de soi aujourd'hui à la Chambre et qu'on voit combien peu de députés représentant d'autres parties du Canada occupent leurs sièges pour prendre connaissance de ce qui se produit dans nos régions rurales, on se rend compte de la justesse de cette déclaration. Un trop grand nombre de députés, monsieur l'Orateur, ne se rendent pas compte, me semble-t-il, que de 50 à 52 p. 100 des Canadiens ont des liens directs ou indirects avec l'industrie agricole. Quand on nous présente un bill comme celui-ci, qui tend à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, nous pouvons en conclure que le gouvernement n'a pas pris le soin voulu de l'économie agricole du pays, car, s'il l'avait fait, il n'aurait pas à présenter un tel bill.

A mon avis, le gouvernement envisage toute la question de l'économie agricole d'une façon froide et dure alors que cette économie aurait besoin, selon moi, de l'aide d'un gouvernement qui s'en soucie, ce qui rendrait inutiles des bills de ce genre. Dans le passé, les agriculteurs formaient un important secteur de citoyens indépendants. Ensemble, les cultivateurs et les pêcheurs formaient un des éléments essentiels de notre nation et, dans la plupart des cas, ils étaient indépendants. En présence de bills de la nature de celui-ci, il faut conclure que le terme «indépendance» est devenu un terme vague et politique et qu'il importe peu au gouvernement que l'économie agricole soit indépendante ou non. Autrefois la majorité de nos gens, et c'était vrai aussi de milliers et de milliers d'agriculteurs, pouvaient se considérer très indépendants. Maintenant, le gouvernement doit présenter des mesures comme celle-ci pour réparer ses erreurs de planification économique. Cette planification fait dépendre du gouvernement bien des secteurs de l'économie et les résultats laissent à désirer.

Je crois sincèrement que s'ils le pouvaient la plupart des agriculteurs canadiens préféreraient se passer de cette mesure législative, si elle n'était pas nécessaire. Ils aimeraient mieux recevoir un juste rendement de leurs investissements et ne pas avoir à compter sur les paiements anticipés pour rester sur leurs terres. A cet égard, je veux citer un passage d'un article paru le 13 février 1969 dans le *Times-Herald* de Moose Jaw, parce qu'il vise directement la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies:

Les cultivateurs de la Saskatchewan reçoivent 4c. de plus le boisseau qu'il ne leur en coûte pour cultiver le blé, a-t-on appris, mercredi, lors d'un colloque régional sur l'économie agricole.

M. J. F. Hickie, du bureau provincial de gestion agricole, a déclaré que le prix courant est de \$1.67 le boisseau...

C'est-à-dire en février 1969.

... ce qui comprend un paiement estimatif final de 19c. le boisseau, à comparer au coût de production de \$1.63 le boisseau.

Il a ajouté que le coût de production du blé se chiffrait à \$7.50 l'acre, ce qui comprend \$2.80 l'acre pour la dépréciation de l'équipement et \$4.70 l'acre pour la main-d'œuvre.

Il faut ajouter à ces frais l'investissement qui représente \$6.40 l'acre, ce qui fait un total de \$21.50 l'acre pour la production. Ce coût d'investissement est une écriture comptable qui révèle ce que pourrait rapporter au cultivateur son argent s'il le plaçait à 6 p. 100 d'intérêt au lieu de l'investir dans la culture du blé.

Lorsqu'en moyenne, 60 p. 100 de la superficie cultivée est enssemencée, le coût de production du blé est de \$35.63 l'acre et lorsque la récolte est de 22 boisseaux à l'acre, le prix est fixé à \$1.63 ou à peine 4c de moins que les prix courants...

[M. Skoberg.]

Toutefois selon la valeur courante des céréales, le prix est encore plus bas, à cause de la situation du marché, ce qui fait qu'une certaine quantité de blé demeure invendue durant plusieurs années.

J'établis un rapport entre ces observations de M. Hickie et le projet de loi dont nous sommes saisis, car dans le passé le cultivateur des Prairies a toujours été en mesure de subvenir à ses besoins. Toutefois, à l'heure actuelle, même ceux qui ont les moyens de production les plus efficaces à leur disposition doivent avouer qu'ils ne peuvent plus compter uniquement sur leurs propres moyens et doivent obtenir des paiements anticipés pour leur grain. Lorsque les cultivateurs doivent rembourser ces avances, ils s'embourbent davantage, car leurs dépenses augmentent constamment et ils sont incapables de se maintenir au niveau toujours croissant du coût de la vie.

Dans l'une des régions que j'ai visitées en novembre dernier, un quincailier m'a dit que c'était son pire mois depuis qu'il était en affaires. Malgré tout ce qu'ont dit les députés du centre du pays sur l'ampleur de l'aide accordée à l'économie agricole, ce marchand s'est plaint à moi que novembre était son pire mois. A ce moment-là, monsieur l'Orateur, une partie des paiements anticipés avaient été faits et le grain était entreposé dans les élévateurs. Pourtant, les agriculteurs ne pouvaient pas payer leurs dettes à ce marchand. Voilà un exemple typique qui prouve que le gouvernement ne s'inquiète pas vraiment des régions rurales de l'Est, du centre ou des Prairies. La majorité des députés représentent 80 p. 100 des grands centres urbains canadiens. Je les supplie de donner aux régions rurales l'attention qu'elles méritent.

Lorsque nous examinons cette mesure, monsieur l'Orateur, nous devons reconnaître que l'ancienne loi aidait les agriculteurs dans de nombreux domaines lorsque les circonstances l'exigeaient. Mais je dois aussi me demander comme les députés qui m'ont précédé, si le gouvernement a tenté de suivre le rythme de l'évolution du marché, comme l'ont fait les autres grands pays commerçants. Le ministre n'ignore certes pas que le Président des États-Unis a récemment annoncé son intention d'injecter plusieurs nouveaux millions de dollars dans l'économie agricole du pays pour s'assurer que les agriculteurs, qui sont la force du pays, puissent réaliser un bénéfice honnête sur leurs investissements. Il est grand temps que notre gouvernement se rende également compte de ses devoirs et qu'il cesse de se contenter de bills comme celui-ci qui sont la preuve même que le gouvernement essaye d'échapper à ses obligations qui lui commandent de faire du Canada l'un des grands pays commerçants.

Il nous faut envoyer à l'étranger d'excellentes missions commerciales pour vendre les céréales. Les agriculteurs des États-Unis n'ont pas besoin d'une mesure législative comme celle-ci, qui prévoit une somme minime en paiements anticipés et qui, à la longue, n'est nullement salutaire à l'industrie agricole. Les États-Unis ont toujours eu beaucoup de ventes de faveur. Je constate avec plaisir que le gouvernement s'est placé dans une meilleure position à ce sujet et que nous aussi avons maintenant des ventes de faveur. Mais, dans l'intervalle, nous avons perdu énormément de marchés, comme le prouve amplement l'excellent rapport de la commission privée de planification.

Tout en obtenant des ventes de faveur, les États-Unis préparaient en même temps des ventes au comptant dans